

**CAISSE PUBLIQUE
DE PRETS SUR GAGES
DE GENEVE**

depuis 1872

Rapport de gestion

Exercice 2013

Sommaire

Message du président	page 3
Présentation des activités 2013	page 4
<i>Octroi des prêts</i>	<i>page 4</i>
<i>Vente aux enchères</i>	<i>page 5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>page 5</i>
Comptes de l'exercice	page 6
<i>Bilan au 31 décembre</i>	Page 6
<i>Comptes de résultats</i>	Page 7
<i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>page 8</i>
Rapport de l'organe de contrôle	page 12
Statistiques.....	page 14

Message du Président

Message du Président

L'année 2013 clôt un chapitre important de la Caisse publique de prêts sur de Genève: elle a récolté les premiers fruits des stratégies menées par un Conseil d'administration et une équipe qui ont vécu des changements importants et surmontés, avec succès, les écueils des départs et des renouvellements en leurs seins.

Nous terminons un chapitre de notre histoire avec les retraites et départs de personnes qui ont été les gardiennes et la mémoire de l'esprit du mont-de-piété genevois, un savoir immense, une connaissance inestimable de notre métier et cette intelligence fine qui est nécessaire pour allier les divers aspects du travail de notre institution : être au service de celles et ceux qui sollicitent notre aide et offrir les conditions afin de garantir au mieux la conservation d'un patrimoine de grande valeur sentimentale comme matérielle. Il incombe à ceux qui continuent cette tâche de prolonger et de faire vivre cette vocation dans un même sentiment de dévouement et de professionnalisme.

Cette période de transition qui s'achève est aussi l'occasion d'un bilan : l'augmentation du nombre de nouveaux clients de la CPPG et un chiffre d'affaires plus important. Plus qu'une hausse de fréquentation, j'y vois la marque d'une confiance qui ne se dément pas auprès des Genevois-e-s. Ils savent pouvoir compter sur une institution forte de ses 141 années d'expérience et d'engagement à leur côté.

Les défis qui attendent toute l'équipe de la Caisse publique de prêts sur gages et le nouveau Conseil d'administration qui s'installera en juin 2014 sont enthousiasmants : de l'amélioration de la visibilité de nos activités à la rationalisation des ventes aux enchères en passant par un accès au crédit encore meilleur pour les personnes les plus économiquement fragiles. Tous ces chantiers qui nous attendent promettent une nouvelle année chargée mais pleine de la volonté d'offrir un soutien toujours plus grand à toutes celles et ceux qui feront appel à nous.

Pablo Garcia
Président
du Conseil d'administration

Présentation des activités de l'exercice 2013

Octroi de prêts

Toute personne domiciliée sur le territoire suisse peut se présenter aux guichets, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non le prêt est prise immédiatement.

<u>Statistique sur les prêts accordés</u>				
Montant des prêts	2013		2012	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
jusqu'à Fr. 100.00	393	Fr. 25'410.00	416	Fr. 26'350.00
Fr. 101.00 à Fr. 200.00	425	Fr. 66'900.00	449	Fr. 70'895.00
Fr. 201.00 à Fr. 500.00	808	Fr. 277'875.00	909	Fr. 311'240.00
Fr. 501.00 à Fr. 5'000.00	1'464	Fr. 2'088'580.00	1'229	Fr. 1'675'240.00
supérieur à Fr. 5'000.00	82	Fr. 972'160.00	60	Fr. 709'150.00
Total	3'172	Fr. 3'430'925.00	3'063	Fr. 2'792'875.00

Fléchissement des petits prêts qui peut s'expliquer par le fait que les personnes concernées ont vendus leurs objets en or et ne reviennent plus. Alors, que les prêts supérieurs à Fr. 500.00 concernent une population plus aisée, capable d'acheter des objets d'une certaine valeur. Cette évolution laisse entendre que le dépannage pour des prêts dits « sociaux » pourrait disparaître progressivement, même si son utilité demeure pour le paiement de facture ou de frais de faible importance.

<u>Statistique sur la valeur des prêts</u>				
<u>Bijoux</u>				
	2013		2012	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	4'077	Fr. 5'933'375.00	4'458	Fr. 6'209'900.00
Prêts accordés	3'071	Fr. 3'368.100.00	2'954	Fr. 2'730'835.00
Prêts repris	2'782	Fr. 2'959'925.00	3'105	Fr. 3'053'975.00
Prêts soldés par vente	208	Fr. 142'155.00	228	Fr. 132'785.00
Solde au 31 décembre	4'158	Fr. 6'199'395.00	4'077	Fr. 5'933'375.00
<u>Divers (tableaux, manteaux, etc)</u>				
	2013		2012	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	522	Fr. 70'560.00	540	Fr. 63'950.00
Prêts accordés	101	Fr. 62'825.00	109	Fr. 62'040.00
Prêts repris	94	Fr. 51'090.00	106	Fr. 51'075.00
Prêts soldés par vente	16	Fr. 3'150.00	21	Fr. 4'355.00
Solde au 31 décembre	513	Fr. 79'145.00	522	Fr. 70'560.00

Au 31 décembre 2013, 4'6'71 prêts étaient en cours avec 2'463 clients différents, contre 4'599 prêts pour 2'380 clients au 31.12.2012.

Le nombre de nouveaux clients enregistrés

2013	430
2012	379
2011	434
2010	503

Après quelques années à la baisse, les affaires ont pris avec de nouveaux clients et une hausse de la valeur des prêts supérieurs à Fr. 500.00. Cette tendance pourrait s'expliquer par des problèmes de trésorerie de la classe moyenne, alors que la baisse des « petits » prêts (moins de Fr. 500.00) résulte de la vente des objets d'or auprès des commerces de rachat d'or, nombreux sur la place.

Ventes aux enchères

Les gages non renouvelés ou non retirés à l'échéance du prêt sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont préalablement avisés de la vente et des conséquences de la situation.

Placés sous le ministère d'un huissier judiciaire, trois ventes aux enchères ont été organisées : 20 avril, 21 septembre et 23 novembre 2013.

	2013	2012	Moyenne 2007-2013
Nombre de lots vendus	448	615	642
Produits des ventes	Fr. 372'170.00	Fr. 423'235.00	Fr. 443'720.20

Les produits des ventes permettent le remboursement des prêts, de payer les intérêts et frais dus, le solde éventuel étant à disposition des emprunteurs pendant 5 ans. En 2013, 224 prêts ont été intégralement remboursés grâce aux ventes (250 en 2011).

Les ventes constituent également une source importante des recettes de l'établissement grâce à la commission de vente prélevée. Le succès dépend de la fréquentation des ventes et de la qualité des objets mis aux enchères. Un soin particulier est apporté à ce sujet. La hausse régulière du prix de l'or est un frein à l'acquisition de certains objets, ce paramètre est non maîtrisable. En 2013, l'or a connu de fortes variations avec une tendance à la baisse.

Faits marquants

Le Conseil d'administration a adopté un nouveau règlement pour la gestion des ventes aux enchères. Il codifie la pratique en cours et à clarifier la mise au concours du rachat des objets en or pour la fonte, en raison de leur état.

Le 7 novembre 2013, la Caisse a fêté le 85^{ème} anniversaire de l'ouverture du compte postal 12-4300-0.

Un nouveau collaborateur a été engagé pour remplacer un autre qui est atteint durablement dans sa santé.

Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2013	2012
<u>Actif circulant</u>		
Liquidités	157'146.41	218'963.16
Prêts sur gages	5'494'802.49	5'008'840.87
Provisions sur pertes	-100'000.00	
Autres créances à court terme	18'190.65	0.00
Total actif circulant	5'570'139.55	5'227'804.03
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	942'000.00	974'000.00
Transformations	257'290.00	272'425.00
Mobilier	3'800.00	7'746.00
Installations fixes	7'911.00	13'740.00
Equipement informatique	5'819.00	8'219.00
	1'216'820.00	1'276'130.00
<u>Immobilisation incorporelles</u>		
Programmes informatiques	3'311.00	6'586.00
Total actif immobilisé	1'220'131.00	1'282.716.00
TOTAL	6'790'270.55	6'510.520.03
<u>PASSIF</u>		
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
Bonis non périmés	599'400.00	770'979.65
Avance Etat de Genève	699'032.70	0.00
Provisions fond de prévoyance	0.00	238'512.00
Autres dettes à court terme	26'450.75	31'586.85
	1'324'883.45	1'041'078.50
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers	2'724'883.45	2'441'078.50
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale	2'399'000.00	2'630'000.00
Réserves spéciales	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	441.53	792.20
Résultat de l'exercice	-4'054.43	-231'352.67
Total fonds propres	4'065'387.10	4'069'441.53
TOTAL	6'790'270.55	6'510'520.03

Comptes de résultats

Produits d'exploitation	2013	2012
Droits fixes	214'204.25	159'085.80
Intérêts	402'158.07	396'638.62
Recettes des ventes	97'146.65	110'290.45
Autres produits sur prêts	49'064.20	42'866.00
Autres recettes d'exploitation	19'517.20	21'023.71
Total des produits d'exploitation	782'090.37	729'904.58
Charges d'exploitation		
Charges sur prêts	-28'684.70	-23'802.075
Frais de personnel	-546'296.35	-611'433.35
Frais généraux	-139'539.15	-144'034.95
Amortissements	-62'585.00	-64'480.50
Total des charges d'exploitation	-777'105.20	-843'751.55
Résultat d'exploitation	4'985.17	-113'846.97
Intérêts actifs	50.00	42.95
Intérêts passifs	-37'541.00	-37'541.00
Total	-37'591.00	-37'498.05
Résultat ordinaire	-32'505.83	-151'345.02
Recettes parkings	20'092.55	15'555.60
Bonis périmés	108'154.90	142'948.75
Bénéfice avant charges et produits extraordinaires	128'247.45	7'159.33
Contribution LPP extraordinaire	0.00	-238'512.00
Autres charges extraordinaires	-100'000.00	0.00
Diminution de charges exercices antérieurs	-203.95	0.00
Résultat net	-4'054.43	-231'352.67

Les charges d'exploitation sont globalement en baisse en raison notamment du remboursement de l'assurance de perte de gain pour un cas d'incapacité de travail de longue durée. La marge de manœuvre pour les autres dépenses est faible.

Un léger bénéfice est enregistré au niveau de l'exploitation, grâce à une augmentation des prêts générant un droit fixe (en hausse de Fr. 55'118.45) et le taux de ce droit qui est passé de 6 à 6,5% le 1^{er} janvier 2013. Néanmoins, les intérêts dus au 31.12.2013 comprennent ceux pour les prêts qui font l'objet d'un séquestre, pour un montant supérieur à Fr. 140'000.00.

Le résultat net final négatif est entièrement imputable à la constitution d'une provision de Fr 100'000.00 pour la provision pour perte sur débiteur.

La trésorerie a été affectée par le versement de la contribution extraordinaire pour la caisse de pension et la restitution des bonis aux ayants droits.

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (ci-après CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005 (recueil systématique genevois D 2.10).

Cette loi est complétée par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des règlements internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration de la CPPG.

2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué exceptionnellement pour 20 mois, soit jusqu'au 31 mai 2014. Dès cette date, les mandats seront de 5 ans, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution cantonale qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013.

Il compte 7 à 11 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2013)

Président	M. Pablo Garcia
Vice-présidente	Mme Laurence Dematriz
Secrétaire	M. Gregory von Niederhäusern
Administrateur-délégué	M. Stefano Moioli **
Membres	Mme Sarah Delacoste
	M. Jean Métrailler
	M. Luc Ricou
	M. Kilian Riviera
	M. Frédéric Vallat **

** nommés par le Conseil d'Etat

Le Président, la Vice-présidente, le secrétaire et l'administrateur-délégué peuvent se réunir en tant que Bureau de l'établissement pour préparer des dossiers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), tous les administrateurs doivent être agréés et enregistrés auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Le mandat des administrateurs au 31.12.2013 arrive à échéance au 31 mai 2014. Aucun changement n'est intervenu durant l'exercice 2013.

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2013, l'effectif du personnel est de

- Trois postes à 100%
- Un poste à 90%
- Un poste de stagiaire Matu Pro à 100%.

Un poste supplémentaire à 100% est pris en charge entièrement par l'assurance pour perte de gain, suite à l'incapacité de travail de la personne.

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Lors des ventes aux enchères, l'effectif est renforcé par trois personnes (une pendant l'exposition, deux le jour de la vente).

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2013,

Prêts ne dépassant pas Fr. 250.00 en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de Fr. 251.00 à Fr. 500.00, quel que soit la nature de la garantie	5% l'an
Prêts de plus de Fr. 500.00 garantis par les gages visé à l'article 6 alinéa 1 lettre a à c de la loi (bijoux, objets divers, marchandise, warrants, titres, etc.)	8 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou droit fixe) pour les prêts supérieurs à Fr. 250.00	6,5%
Prêts garantis par du bétail pour la production laitière	Taux de faveur inférieur à 8 ½ % l'an.

Le droit d'engagement est passé de 6 à 6.5% dès le 1^{er} janvier 2013, afin d'améliorer les recettes de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée. Le prêt garantis par du bétail n'est plus sollicité depuis de très nombreuses années, mais il subsiste dans les conditions pour des raisons légales.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est la société « Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA ». Cette organe rempli les exigences légales d'agrément définis dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. Multirévision Belzer & Cie SA – Genève a effectué cet audit le 23 mai 2012 pour l'exercice 2011. Le rapport a été transmis à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, ci-après la FINMA.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances.

6. Obligations légales

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistré auprès de la FINMA.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA). Cette institution ayant fusionné avec la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) avec effet au 1^{er} janvier 2014, l'affiliation est désormais avec la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Au 31 décembre 2013, six actifs (quatre hommes et deux femmes) étaient assurés.

La provision de Fr. 238'512.00 qui a été constituée en 2012 au titre d'apport de l'établissement, en qualité d'employeur, pour recapitaliser la CIA dans le cadre de la fusion de susmentionnée a été versée en décembre 2013.

8. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Base d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les Swiss Gaap RPC. Les Swiss Gaap RPC sont appliquées dans leur intégralité.

Principes d'évaluation des postes du bilan

Liquidités : Les liquidités sont intégralement libellées en francs suisses

Prêts : Les prêts sont intégralement libellés en francs suisses. Ils sont présentés à leur valeur de solde dû au 31 décembre.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire.

Immeuble	2 %	Système alarme	20 %
Matériel, mobilier	20 %	Rénovation locaux et sécurité	5 %
Installation fixe	10 %	Matériel informatique	25 %

Immobilisations incorporelles : Il s'agit des logiciels et développements informatiques évalués à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire et les règles suivantes :

- Logiciels & développements informatiques 25 %.
- Seules les améliorations supérieures à Fr. 3'000.00 sont activées et amorties (depuis l'exercice 2010).

Transactions avec l'Etat de Genève

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1^{er} janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Le montant disponible est de Fr. 500'000.00, une augmentation temporaire de Fr. 250'000.00 a été mis en place depuis le 1^{er} octobre 2013.

Actifs mis en gage

La part de copropriété de l'immeuble, porté au bilan pour Fr. 974'000.00, est gagé par cédule hypothécaire de Fr. 1'400'000.00 pour un prêt hypothécaire de même montant au taux fixe de 2.6815 % l'an net jusqu'au 6 septembre 2021, sans possibilité d'amortissement extraordinaire et/ou de dénonciation au remboursement de part et d'autre.

Valeur assurances-incendie des immobilisations corporelles

	2013	2012
Copropriété immeuble à 121 o/oo	Fr. 1'839'495.00	Fr. 1'798'557.43
Immobilisations corporelles	Fr. 250'000.00	Fr. 250'000.00

Analyse des risques

Le tableau des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil d'administration pour suivi. Il a été modifié à deux reprises.

9. Approbation des comptes

Les comptes 2012 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque, à l'exception de la restitution des bonis aux ayant-droits.

Les comptes 2013 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

10. Autres informations relative à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours, à l'exception de séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients. La CPPG n'encourt aucun risque financier en raison de son droit de gage préférentiel. Néanmoins, compte tenue de la longueur de la procédure pour un des cas de séquestre (plus de 3 ans), une provision de Fr. 100'000.00 a été constituée selon le principe de précaution.

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la

Caisse Publique de Prêts sur Gages, Genève

Mesdames, Messieurs,

Duchosal Berney SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

24, avenue du Champ-de-Mars
1201 Genève 12
T +41 22 839 08 69
F +41 22 340 09 01

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Publique de Prêts sur Gages, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des immobilisations, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de variation des provisions et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Duchosal Berney SA

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes ou aux dispositions légales fédérales et cantonales, et à la directive transversale de l'État de Genève relative à la « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées » et aux normes Swiss GAAP RPC.

 membre de la chambre suisse



Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le paragraphe de l'annexe aux comptes relatif aux « affaires exceptionnelles en suspens », qui traite des bijoux déposés par une cliente, ayant fait l'objet de saisie conservatoire pénale par le Ministère public du Canton de Genève.

Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.


Rapport sur d'autres dispositions légales


Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art.728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Bernex SA


Franco Luvisotto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé

Genève, le 17 février 2014
FL/GC/132050/A8

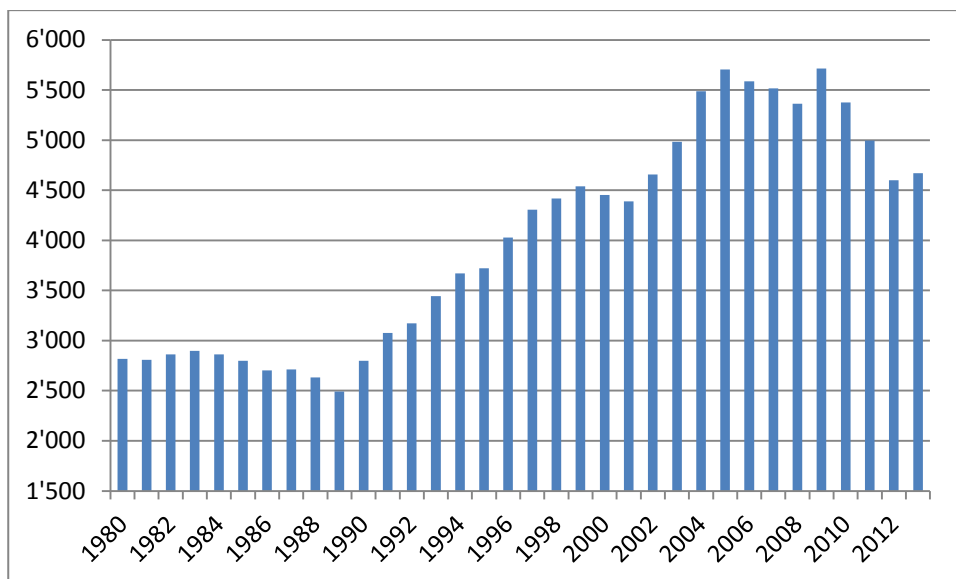
Annexes : - comptes annuels
(bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des immobilisations, tableau de variation des fonds propres, tableau de variation des provisions et annexe aux comptes annuels)

Statistiques

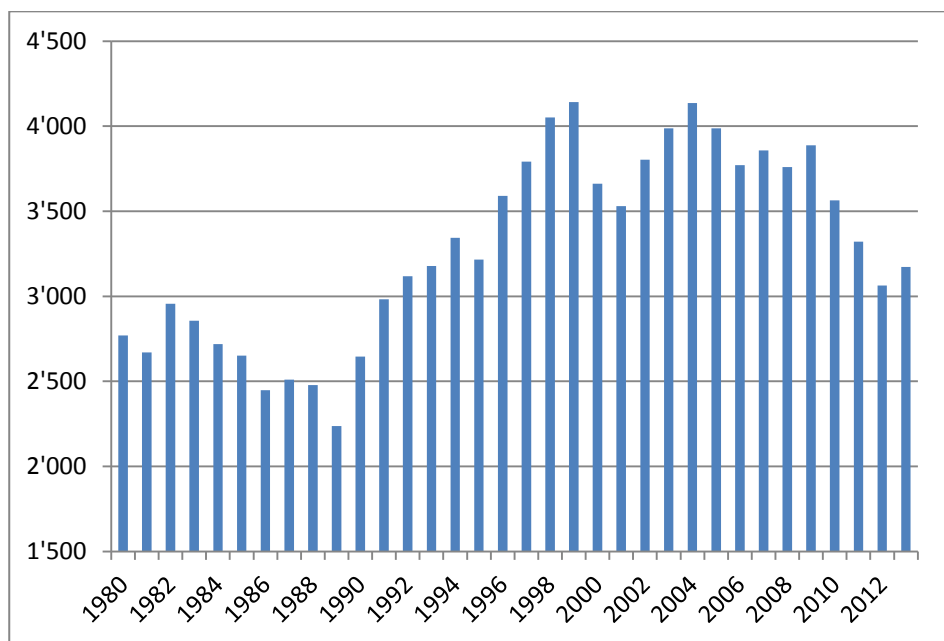
Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
Depuis 2011	Jusqu'à Fr. 250.00	5% Fr. 251.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1995 – 2010	Jusqu'à Fr. 200.00	5% Fr. 201.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1990 – 1994	Jusqu'à Fr. 100.00	5% Fr. 101.00 à Fr. 500.00	9,5 % Dès Fr. 501.00
1980 – 1993	Jusqu'à Fr. 100.00	4,5 % Fr. 101.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %

Nombre de prêts en cours au 31 décembre (1980-2013)



Nombre de prêts octroyés (1980-2013)



Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Fonte & banque
2013	448	Fr. 379'170.00	Fr. 106'420.75
2012	615	Fr. 423'235.00	Fr.127'369.45
2011	597	Fr. 424'975.00	Fr.213'973.35
2010	600	Fr. 459'070.00	Fr. 200'199.15
2009	681	Fr. 471'715.00	Fr. 217'530.15
2008	674	Fr. 497'365.00	Fr. 167'741.15

Informations sur la clientèle

Année	Nouveaux clients
2013	430
2012	379
2011	434
2010	503
2009	679
2008	674

Au 31 décembre	Nombre de clients	Nombre de prêts	Moyenne par client
2013	2'463	4'671	1.90 prêts
2012	2'380	4'599	1.94 prêts
2011	2'541	4'997	1.97 prêts
2010	2'770	5'337	1.93 prêts
2009	2'892	5'714	1.98 prêts
2008	2'743	5'364	1.96 prêts
2007	2'802	5'517	1.97 prêts
2006	2'838	5'586	1.97 prêts